



ADIV

n° 10

décembre 2009

à la source

le bulletin d'information de l'Association
des Irrigants de Vaucluse



Edit'eau

L'année qui vient de s'écouler restera dans les mémoires comme une année de crise pour l'économie agricole de Vaucluse. Nous avons l'habitude de vivre dans l'incertitude du climat et nous savons que nos productions peuvent subir certains aléas, mais nous devons en plus composer avec les soubresauts du marché mondial et la pression extrême imposée par la grande distribution...

Heureusement, nous avons échappé à la sécheresse grâce aux pluies de printemps et de début d'été, qui ont permis à la saison estivale de passer sans trop de contraintes pour les cultures.

La gestion de l'eau reste une préoccupation importante des pouvoirs publics et des élus locaux. Nous suivons les dossiers de près pour nous assurer que les volumes d'eau alloués à l'agriculture répondront bien aux besoins réels des cultures en place et de celles qui pourraient être mises en place à l'avenir, dans un contexte d'évolution climatique et de diversification rendue obligatoire par la crise économique. Enfin, les élus régionaux se sont emparés de la question de l'eau, en lançant cette année un Schéma d'Orientation pour une Utilisation Raisonnable et Solidaire de la ressource en Eau, le SOURSE.

Soyez assurés de mon implication dans le suivi de ces dossiers et de mon engagement à défendre les intérêts des irrigants de Vaucluse. Meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2010.

André BERNARD
Président



Sommaire

- ▶ Assises Régionales de l'Eau
Présentation du SOURSE...
- ▶ Réseau de comptage 2009
des volumes d'eau prélevés
pour l'irrigation
- ▶ Déclaration des prélèvements
d'eau à des fins d'usage
domestique
- ▶ Web
- ▶ Agenda





Assises de l'Eau

Schéma d'Orientation

Ça coule de SOURCE...

... ou la prise en main de la gestion de l'eau par la Région PACA.

« Aujourd'hui la mondialisation et le changement climatique à l'échelle planétaire obligent à repenser la gestion de l'eau. Il s'agit d'assurer le droit pour tous, d'accéder à une ressource en eau de qualité dans le respect de la préservation des milieux aquatiques ». C'est par ces quelques mots introductifs que l'institution Région a présenté son projet de réunir tous les acteurs de la gestion de l'eau en PACA, afin de définir un **Schéma d'Orientation pour une Utilisation Raisonnable et Solidaire de la ressource en Eau : le SOURCE**. Six réunions ont eu lieu dans le courant de l'automne 2009 au sein des six départements de PACA, pour entendre les avis de tous les usagers de l'eau. Les irrigants étaient bien représentés par les Chambres d'Agriculture, les associations d'irrigants individuels et collectifs, ainsi que le Canal de Provence. En Vaucluse, la réunion s'est tenue aux Taillades, le 12 novembre dernier, en présence de nombreux représentants de la Profession Agricole.

A l'issue de ces réunions, la Profession Agricole et les canaux d'irrigation ont rédigé des propositions concrètes à inscrire au SOURCE, pour soutenir l'agriculture irrigante.

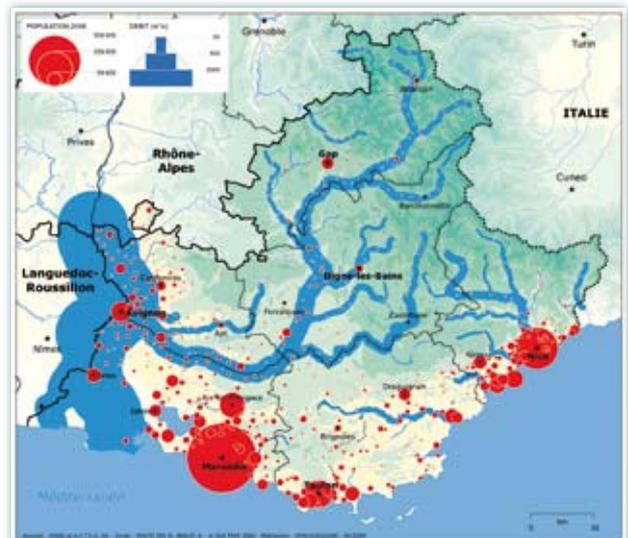
La première proposition est que la Région réalise un Schéma Directeur de l'Hydraulique Agricole Régionale, qui permettrait de définir en fonction des besoins, des usages et des ressources en eau disponibles, les aménagements hydrauliques nécessaires à la fourniture en eau pour un maximum d'agriculteurs. Ce Schéma devra intégrer :

- ▶ Les opérations destinées à poursuivre les économies d'eau sur les canaux d'irrigation de la Durance ;
- ▶ L'affectation d'une partie des volumes économisés à des zones agricoles non équipées de réseau hydraulique ;
- ▶ Les projets d'aménagements hydrauliques à partir de nouvelles ressources à mobiliser comme le Rhône ;
- ▶ Des projets de stockage d'eau dans les zones ne pouvant bénéficier de réseaux hydrauliques, comme les retenues collinaires, etc... ;
- ▶ Le soutien au fonctionnement des petits canaux.

La deuxième proposition concerne la reconnaissance dans les textes réglementaires et la Loi sur l'Eau, des spécificités des zones de montagne et d'arrière pays méditerranéen. En effet, certains prélèvements pour l'irrigation faits en cours d'eau, à étiage sévère (débit le plus faible en été), risquent d'être interdits à certaines périodes si ce texte de Loi n'est pas aménagé.

La troisième proposition consiste à demander que les retenues collinaires individuelles bénéficient d'aides financières de la part des collectivités locales et de l'Agence de l'Eau.

Dans la quatrième proposition, les agriculteurs et les gestionnaires de réseaux demandent au Conseil Régional de continuer à aider les Associations Syndicales à améliorer leur gestion de l'eau et à être mieux reconnues comme Etablissements Publics dans les SCoT et PLU. Enfin, la Profession Agricole souhaite développer une forte communication visant à donner aux habitants ainsi qu'aux élus locaux, une véritable culture de la gestion de l'eau en PACA.



Une ressource abondante mais inégalement répartie...



Une réponse historique, les transferts d'eau...

Sources : Région PACA - DSI / SAS - Octobre 2009.

Sources : Région PACA - DSI / SAS - Octobre 2009.



Irrigation

Comptage des volumes d'eau

Bilan 2009 : quelques chiffres

En collaboration avec la Chambre d'Agriculture de Vaucluse, un réseau de comptage des volumes d'eau prélevés pour l'irrigation est initié chaque fin d'année, afin d'affiner la connaissance sur les besoins en eau annuels des cultures. Deux approches ont été suivies. Voici ci-dessous quelques résultats du bilan 2009.

Approche de terrain : enquête auprès des irrigants

Un questionnaire a été envoyé début octobre à 150 irrigants ayant accepté de participer à un réseau de mesure. 71 ont répondu favorablement, ce qui a permis d'enregistrer plus de 110 données pour caractériser les pratiques d'irrigation 2009, sur plus de 30 cultures. Les premiers résultats sont présentés de manière synthétique ci-dessous. Seules les fiches bien renseignées ont pu être analysées : surfaces irriguées et volumes prélevés distingués par culture. L'ADIV n'a pas pu tenir compte de toutes les données transmises, notamment quand celles-ci étaient globalisées...

Approche scientifique : modélisation BILCEMA

Dans un souci d'objectivité et de transparence, les données de terrain ont été confrontées à une approche plus scientifique. L'outil choisi est le modèle de bilan hydrique BILCEMA, développé par l'unité « Irrigation » du CEMAGREF de Montpellier. Ce modèle repose sur le concept de réservoir en eau du sol, dont la capacité qui correspond à la réserve utile, est égale au produit d'un paramètre caractérisant le sol vis-à-vis de ses potentialités hydriques, par la profondeur de sol exploitée par les racines du végétal. Les simulations ci-dessous ont été réalisées avec les données « Pluviométrie » et « ETP » du CIRAME, sur la station « La Tapy »

à Carpentras, entre le 1^{er} janvier et le 5 décembre 2009.

Culture	Nombre de données exploitées	Déclaration des irrigants individuels			Modélisation BILCEMA (01/01/09 au 05/12/09)	
		Apport réel (m ³ /ha/an)			Besoin théorique (m ³ /ha/an)	
		Irrigation minimum	Irrigation moyenne	Irrigation maximum	Sol limoneux (RU = 170 mm)	Sol limono-sableux (RU = 120 mm)
Abricot	2	558	2 805	5 051	1 050	1 380
Ail	2	453	603	753	1 037	1 367
Asperge	1		1 115		2 213	2 543
Blé dur	0				1 437	1 767
Carotte	1		3 479		2 227	2 364
Cerise	1		1 142		645	1 057
Courgette	0				2 840	3 005
Culture fourragère	0				5 395	5 560
Fraise	3	600	1 352	2 600	2 351	2 779
Maïs	1		400		3 930	4 260
Melon	7	188	1 061	2 300	2 117	2 282
Olivier	6	442	909	1 308	1 175	1 367
Pêche	1		930		3 796	4 126
Pelouse	4	840	3 741	6 758		
Pépinière (hors sol)	3	11 292	16 433	24 506		
Poire	2	952	996	1 040	3 796	4 126
Pomme	12	925	3 010	7 167	3 796	4 126
Pomme de terre	5	560	1 235	2 195	1 058	1 306
Prune d'Ente	0				3 888	4 218
Raisin de table	8	120	431	1 962	368	863
Salade d'été	0				1 393	1 527
Sorgho	0				2 053	2 603
Tomate	2	5 260	5 533	5 806	3 010	3 175
Tournesol	2	456	491	525	2 813	3 225
Truffe	3	176	331	510		
Vigne cuve	15	0	182	1 127	2 031	2 223

Il est possible d'afficher certains besoins en eau annuels moyens. Les données fournies lors de l'enquête étant encore insuffisantes, il est difficile d'affirmer que ces résultats sont représentatifs des pratiques en Vaucluse. Toutefois, ces informations restent intéressantes et permettent d'alimenter la réflexion concernant la définition des besoins en eau annuels des cultures. La limite de l'approche de terrain reste la fiabilité des mesures rapportées par les irrigants : en effet, les parcelles de référence sont insuffisantes à ce jour pour valider ces résultats. Concernant l'approche théorique, les hypothèses d'entrées du modèle méritent d'être encore affinées. L'effort devra aller dans ce sens à l'avenir... Néanmoins, on peut constater que les pratiques de terrain sont en moyenne, proches des préconisations théoriques du modèle, ce qui est rassurant.



Prélèvements d'eau à des fins d'usage domestique : pensez à vous déclarer !

Les irrigants ne sont plus les seuls désormais à devoir déclarer leurs prélèvements d'eau...

En application avec la Loi sur l'Eau du 30 décembre 2006, un Arrêté ministériel du 17 décembre 2008 précise les éléments de déclaration à fournir par tout propriétaire ou utilisateur d'un dispositif de prélèvement d'eau (puits ou forage), à des fins d'usage domestique de l'eau (< 1 000 m³/an).

Il fait suite au Décret 2008-652 du 2 juillet 2008 qui informait tout propriétaire ou utilisateur, à compter de cette date, des obligations à déclarer ses prélèvements dits domestiques.

Cette déclaration est donc rendue obligatoire et doit se faire en mairie de la commune où se situe cet ouvrage. Le Maire doit se charger de la réception des déclarations et de leur enregistrement.

Il est important de noter que tous les ouvrages dits domestiques sont concernés, nouveaux comme existants, ou à réaliser...

Pour plus de détails...

Cet Arrêté est disponible sur le site internet de l'Association des Irrigants : www.adiv84.fr (Menu « Ressources » / Partie « Réglementation sur l'eau » : « Arrêté déclaration prélèvements domestiques... »). Il est accompagné d'un imprimé annexe (modèle de formulaire de déclaration).



Web

- Chambre d'Agriculture de Vaucluse : l'agriculture du département a désormais elle aussi son site internet : www.agriculture84.fr. Sa mise en ligne est prévue début 2010. Ce site web n'attend plus que vous...
- Association Des Irrigants de la Vienne (ADIV) : association créée en 1973, l'ADIV de la Vienne compte aujourd'hui plus de 700 adhérents, soit environ 50 000 ha irrigués représentés. Plus d'informations sur le site www.irrigants-vienne.com.



Agenda

- Redevance Agence de l'Eau RMC : la déclaration des volumes réellement prélevés en 2009 vous sera envoyée courant janvier 2010. **Attention : réponse avant le 1^{er} avril 2010.** Après cette date, des pénalités (allant de 10 à 40 % de majoration de la redevance) vous seront appliquées... Merci d'y être attentifs !
- L'Assemblée Générale de l'ADIV devrait avoir lieu le 16 février 2010, à 17h30, à la Maison de l'Agriculture (Site Agroparc - Avignon). Merci d'avance pour votre mobilisation ce jour là.



Retrouvez toutes les informations sur : www.adiv84.fr

ADIV
Maison de l'Agriculture
Site Agroparc
84912 AVIGNON Cedex 9
N° SIRET : 499 363 364 00013
Tél. : 04.90.23.65.34
Fax : 04.90.23.65.68
contact@adiv84.fr